

**1 ASSISTANT
CHIRURGE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGUE**

Expériences et compétences professionnelles

Docteur en Médecine

Médecin spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologique, ancien interne DES en chirurgie générale, au DES de chirurgie orthopédique et traumatologique

Expérience dans la prise en charge de la traumatologie et orthopédie adulte et pédiatrique

Expérience dans un service ayant développé le chirurgie ambulatoire

Compétence en chirurgie de l'épaule

Sens du travail en équipe

Expérience

Fonctions et missions exercées

Participation à l'organisation des activités du service y compris la permanence des soins

L'activité peut être exercée aux autres structures médicales de la Nouvelle Calédonie (conseiller de spécialiste)

Développement de la pratique ambulatoire

Présentation du Service de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

(Région adhé)

3 praticiens hospitaliers, assistant

Conditions de candidature

Conditions générales : les candidats au poste d'assistant doivent :

1. Être de nationalité française, sous réserve des engagements exceptionnels pour la France et applicables en Nouvelle Calédonie, ou être ressortissant de l'un des États membres de la communauté européenne ou d'Outre-mer
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Nouvelle Calédonie
3. Ne pas être fait l'objet d'une condamnation comportant privation des droits civiques
4. Être en possession régulière au regard des lois sur le recrutement de l'État et sur le service national
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières prévues
6. S'engager à résider en résidence principale à proximité de l'établissement où il exercera, sauf dérogation temporaire motivée accordée par le Médecin Inspecteur Territorial de la Santé pour les distances supérieures à 60 kilomètres

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans la discipline ou la spécialité correspondant à leurs qualifications.